



~~Réforme~~ des retraites

62 maintenant
mais ce qu'on veut
c'est 60 ans

64 ans

c'est toujours


non


ABROGER
LA RÉFORME

FINANCER
NOS RETRAITES

AUGMENTER
LES SALAIRES

S'INFORMER

CONVAINCRE

MOBILISER

GAGNER

savez-vous lire
votre fiche de paie ?
tout y est.



63 ANS, UN BON COMPROMIS ?
NON ! CELA NE REVIENDRAIT QUE SUR UNE PARTIE DE
LA RÉFORME, NE S'APPLIQUERAIT PAS AVANT 2027, ET
POURRAIT ÊTRE AUSSITÔT REMIS EN CAUSE.

RETRAITE
À 64 ANS :
UNE INJUSTICE
ET UN NON-SENS

La retraite
n'est pas un luxe !

C'est un droit à une vie après
le travail. On accède à ce droit
en cotisant.

À 62 ans, un-e salarié-e
sur deux n'est déjà plus en
emploi.

Les 64 ans ne font qu'allonger
la précarité pour des milliers
de senior-es en fermés entre
chômage, minima sociaux,
maladie, invalidité et emplois
précaires.

LES FEMMES :
GRANDES PERDANTES
DE LA RÉFORME

Les inégalités entre
femmes et hommes
au travail se répercutent
et s'aggravent
avec la retraite.

Les femmes partent plus
tard à la retraite et per-
çoivent une pension infé-
rieure de 38 %, en moyenne,
à celle des hommes.

C'est le résultat :
■ des carrières interrom-
pues, congés parentaux,
temps partiels subis,
salaires plus bas, plafonds
de verre ;
■ de la pénibilité invisibi-
sée des métiers féminisés
et de la dévalorisation des
métiers exercés en majo-
rité par des femmes (soins,
propreté, commerce).

POUR ÉVITER DE TAXER LES GRANDES ENTREPRISES
ET LES PLUS RICHES, LE PATRONAT ET LE
GOUVERNEMENT VOUDRAIENT FAIRE PAYER...

LES RETRAITÉ-ES !

ALORS QUE LA RETRAITE MOYENNE
EST DE 1600 EUROS, DÉINDEXER LES PENSIONS
OU AUGMENTER LA CSG SONT DES MAUVAISES
SOLUTIONS.

La CGT revendique :

- le retour immédiat à l'âge
légal de départ à la retraite
à 62 ans, pour revenir à
60 ans ;
- des départs anticipés pour
les carrières longues et pour
celles et ceux ayant exercé
des métiers pénibles ;
- un calcul de la pension sur
les salaires des 6 derniers
mois dans le public et en
revenant aux 10 meilleures
années dans le privé (au lieu
de 25 années) ;
- la garantie d'un niveau de
pension d'au moins 75 % du
revenu d'activité pour une
carrière complète.
- la prise en compte des
années d'études et des
périodes de première
recherche d'emploi et de
chômage non indemnisé.

La retraite à 64 ans
aggrave cette situation.

- Pour l'égalité, la CGT veut :
- instaurer l'égalité sala-
riale : sanctionner les
entreprises qui discrimi-
nent, revaloriser les
métiers féminisés, assu-
rer un vrai déroulement
de carrière aux femmes
et lutter contre les temps
partiels imposés ;
 - améliorer les droits fami-
liaux et conjugaux (droit à la
pension de réversion pour
les couples pacés, majo-
ration dès le 1^{er} enfant...);
 - reconnaître enfin la pénibi-
lité des métiers féminisés.

Les retraites sont directement liées
au salaire et à l'emploi. La CGT décrypte.

CONVENTION COLLECTIVE =
PROTECTIONS COLLECTIVES

La convention collective fixe les droits et garanties collectives d'une
branche professionnelle. Elle accorde des droits supplémentaires
adaptés aux spécificités des secteurs (primes, congés, protections
spécifiques...).

PAYER LES QUALIFICATIONS,
C'EST FINANCER LES RETRAITES

La non-reconnaissance des qualifications et l'absence
de déroulement de carrière organisent le déclassement
de plus en plus de cadres et de professions intermé-
diaires – notamment de nombreux métiers féminisés. Face à la
pression patronale qui tire les salaires vers le bas, la CGT
revendique la reconnaissance des qualifications, la transpa-
rence des grilles salariales, la garantie de l'évolution de carrière
et l'indexation automatique de tous les salaires sur les prix.

PRIMES NON COTISÉES : LE PIÈGE !

L'intéressement, la participation et certaines primes
ne comptent pas pour la retraite. Résultat ? Un revenu
gonflé sur le moment pour celles et ceux qui en
perçoivent, mais aucun droit pour plus tard.

CSG : UN PRÉLÈVEMENT QUI NE CRÉE AUCUN DROIT

La contribution sociale généralisée finance le déficit de la
Sécurité sociale en étant prélevée sur presque tous les revenus
(salaires, retraites, allocations...). Elle n'ouvre aucun droit à des
prestations sociales. Elle est régulièrement augmentée pour
compenser les exonérations de cotisations. Elle fait peser une
part croissante du financement de la protection sociale sur les
travailleuses et les retraitées. La CGT revendique le finance-
ment par les cotisations.

EXONÉRATIONS DE COTISATIONS :
C'EST VOUS QUI PAYEZ

Depuis 30 ans, les exonérations de cotisations sociales
ont explosé. Pourtant, ces cadeaux aux employeurs ont
un impact quasi nul sur l'emploi... et négatif sur les
salaires !
Les patrons sont incités à compresser les salaires vers le bas
car plus un salaire est proche du Smic, plus il y a d'exonéra-
tions. Les salarié-es payent donc trois fois :
1/ les évolutions de carrières sont bloquées ;
2/ les droits sociaux sont sous-financés ;
3/ ces exonérations de cotisations sont compensées en
grande partie par l'État – donc avec vos impôts !

ATTENTION IMPOSTURE !

L'extrême droite est l'amie du patronat ! Elle soutient
les exonérations de cotisations qui assèchent nos
régimes de retraite. Elle vote toujours dans l'intérêt
des actionnaires et des grands groupes. Elle est contre
l'indexation automatique des salaires sur les prix.

FIN DE CARRIÈRE, LA GALÈRE

L'assurance chômage n'est ni un luxe, ni un cadeau, c'est un droit
auquel on accède parce qu'on a travaillé et cotisé. Mais, les der-
nières réformes ont durci les conditions d'indemnisation de l'assu-
rance chômage. Recul de l'âge de départ à la retraite + réduction de
la durée d'indemnisation + baisse du niveau des droits = précarité
grandissante, notamment pour les senior-es.

À LA POINTE DU PROGRÈS

Certains régimes de retraite (SNCF,
RATP, EDF) ont permis une meilleure
reconnaissance de la pénibilité du
travail et étaient précurseurs. Plutôt
que de les supprimer, il faut étendre
ces droits. C'est en ce sens que ce sont
des régimes pionniers : ils montrent le
chemin – alors rétablissons-les !

TOUT PART DE LÀ

IL MANQUE UNE PART
DU GÂTEAU !

100 milliards d'euros de
dividendes versés aux
actionnaires en 2024... un
record ! En privilégiant la
rentabilité financière à court
terme, le CAC 40 et les multina-
tionales affaiblissent l'emploi et
étouffent les petites entreprises.
Si on augmente la part des
bénéfices qui va aux salaires
plutôt qu'aux actionnaires, on
financerait en même temps les
retraites.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les revenus des ultrariches ont plus que doublé en vingt ans
en France. En février 2025, l'Assemblée nationale a adopté
une proposition de loi instaurant un impôt plancher de 2 % sur
le patrimoine de ces ultrariches, soit environ 1800 foyers (si
c'était adopté au Sénat). Cela permettrait de rentrer 20 mil-
liards d'euros chaque année dans les caisses de l'État.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2003, les fonctionnaires doivent cotiser à un régime
par capitalisation. Mais, pour récupérer sa « mise » par
rapport à ce que l'on a versé, il faut passer 26 ans à la retraite...
sauf que la durée de vie moyenne à la retraite est de 24 ans !

COTISATIONS SOCIALES :
NOTRE PROTECTION SOLIDAIRE !

Les cotisations sociales, c'est bien plus que des lignes sur la
fiche de paie. Elles servent à financer la santé, la retraite, le
chômage, les congés parentaux et bien d'autres protections
essentiels. Chacun-e cotise selon ses moyens et reçoit
selon ses besoins. C'est une façon de mutualiser les risques
pour ne pas être seul-e en cas de coup dur. C'est aussi le
principe qui a inspiré la naissance de la Sécurité sociale il y
a 80 ans. Afficher ces lignes sur le bulletin de salaire, c'est
permettre aux salarié-es de connaître leurs droits.

ACCIDENT DU TRAVAIL /
MALADIE PROFESSIONNELLE :
QUAND LE TRAVAIL USE... ET TUE

Alors que l'espérance de vie en bonne santé stagne
autour de 64 ans, chaque année travaillée en plus
augmente les risques de maladies profession-
nelles, les accidents du travail et l'usure prématurée,
notamment pour celles et ceux qui exercent des métiers
pénibles.

AGIRC-ARRCO

Ce sont les retraites complémentaires des salarié-es du privé.
La création de l'Agirc a permis que les cadres rejoignent et
contribuent au système solidaire par répartition plutôt que
de se tourner vers un système assurantiel ou individuel.
L'épargne, c'est le chacun-pour-soi, alors que la retraite, c'est
une garantie collective.

NOS IMPÔTS = NOS SERVICES PUBLICS !

Même si prélevés à la source et visibles sur votre
bulletin, les impôts ne financent pas la protection
sociale, mais les services publics. Ce sont deux
choses différentes : la cotisation, c'est du salaire, l'imposi-
tion, c'est le bien commun.
Mais, chaque année, le gouvernement réduit les impôts
pour les grandes entreprises et les plus fortunées, au
détriment des services publics. Là encore, ce sont tou-
jours les mêmes qui payent... et pas les plus riches !

LE SALAIRE NET, C'EST POUR LE MOIS.
LE SALAIRE BRUT, C'EST POUR LA VIE.

Contrairement aux idées reçues, augmenter les salaires ne fragilise pas l'économie, bien au
contraire ! Chaque euro de salaire en plus stimule la consommation, soutient la croissance
et finance la Sécurité sociale et les retraites.

À chaque fois qu'un gouvernement propose de réduire des cotisations, prétendument pour que
vous touchiez plus d'argent à la fin du mois, il veut, en fait, assécher le financement de tous les
systèmes mis en place pour faire face aux aléas de la vie et du travail : les problèmes de santé, les
accidents, les périodes hors emploi, ou même la vie après le travail – c'est-à-dire votre retraite.

FINANCER
ET RENFORCER
NOS RETRAITES,
C'EST POSSIBLE !

Il faut 15 milliards d'euros
d'ici 2030, pour financer
l'abrogation de la réforme
Macron.

L'argent existe :
il doit servir à financer
nos retraites plutôt que
d'alimenter les profits
des actionnaires !

Allons chercher l'argent :
■ égalité salariale entre les
femmes et les hommes :
+ 6 milliards d'euros ;

- lutter contre la fraude
aux cotisations sociales
avec le travail dissimulé :
+ 6 à 8 milliards d'euros ;
- soumettre à cotisation les
rémunérations exemptées
de cotisations sociales
(intéressement, participa-
tion...) : + 4 milliards d'euros ;
- augmenter de 1 % des cota-
sations sociales vieillesse
sur la part dite employeur :
+ 5 à 6 milliards d'euros ;
- mettre à contribution les
revenus financiers : au
moins 10 milliards d'euros ;
- récupérer les exonérations
non compensées : + 3 mil-
liards d'euros.

Au total : presque 40 mil-
liards d'euros de ressources.

LA CAPITALISATION :
LE RÊVE
DE LA FINANCE

Avec la retraite par répar-
tition, les cotisations des
actif-ves financent les pen-
sions des retraité-es. C'est
ce qui permet à nos pensions
d'échapper à la finance et
son appétit sans limite.

Mais le patronat et les
banques rêvent des 388 mil-
liards d'euros de nos pen-
sions de retraite pour
spéculer. Leur objectif est un
système par capitalisation
où chacun-e devrait épargner
pour sa retraite.

La retraite version « fonds
de pension » ne présente
que des dangers pour nous :
■ aucune sécurité et aucune
garantie, puisqu'on ne sait
pas ce que l'on reçoit, seu-
lement ce que l'on verse ;
■ une retraite à deux

vitesse : seul-es les
plus riches peuvent
se constituer un
capital suffisant, les
autres survivent ;
■ un risque finan-
cier énorme : notre
retraite est cotée en
Bourse et en cas de crise,
elle s'évapore ;
■ chacun-e subit le risque de
pertes ou de faillites, tandis
que les banques et les fonds
de pension spéculent et
profitent ;
■ la financiarisation de nos
entreprises par des fonds
de pension qui ne visent
que la rentabilité immé-
diate.

La seule solution
efficace et juste,
c'est la répartition !

Contrairement à la capitali-
sation, grâce à la solidarité
entre les générations, elle
garantit une pension à toutes
et tous, indépendamment
des crises économiques.

CHAQUE ANNÉE, L'ÉTAT
ACCORDE SANS CONDITIONS
NI CONTREPARTIE
200 MILLIARDS
D'EUROS
D'AIDES AUX
ENTREPRISES.
DE GRANDES ENTREPRISES
ET DES ACTIONNAIRES
EN PROFITENT... À NOS FRAIS.



avril, mai, juin : on agit ! + d'infos sur cgt.fr/actu



SOPHIE BINET
secrétaire générale de la CGT

Grâce à notre mobilisation historique, le sujet des retraites est toujours au centre de l'actualité. Le gouvernement a été contraint d'ouvrir des concertations et les parlementaires doivent ensuite voter. Patronat et gouvernement font tout pour empêcher l'abrogation de la réforme mais notre mobilisation va faire la différence. Une large majorité de Français-es comme de député-es sont toujours opposé-es à la réforme. Financer

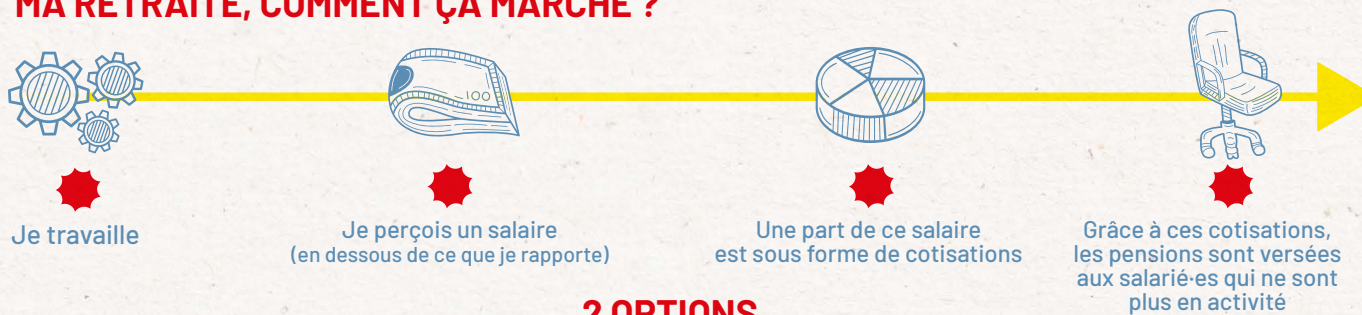
2 personnes sur 3 pensent qu'il faut revenir à l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans

Notre pays n'a jamais été aussi riche, nous n'avons jamais compté autant de milliardaires ni versé autant de dividendes aux actionnaires. Cet argent que nous créons par notre travail doit servir au progrès social et environnemental !

QUI DÉCIDE ?

La question posée est simple : quelle est la part de la richesse créée par notre travail que nous allons attribuer au financement de nos retraites ? Lorsque le patronat ou les ultrariches proposent de fixer une « règle d'or » pour plafonner la part allouée aux retraites, ça n'est pas par soucis des comptes, c'est pour éviter tout débat démocratique sur la répartition des richesses. Rien de tel pour baisser nos droits discrètement, sans même avoir besoin d'une réforme, et donc sans risquer d'affronter une mobilisation !

MA RETRAITE, COMMENT ÇA MARCHE ?



2 OPTIONS



SI BESOIN DE PLUS DE FINANCEMENT



LES CONSÉQUENCES



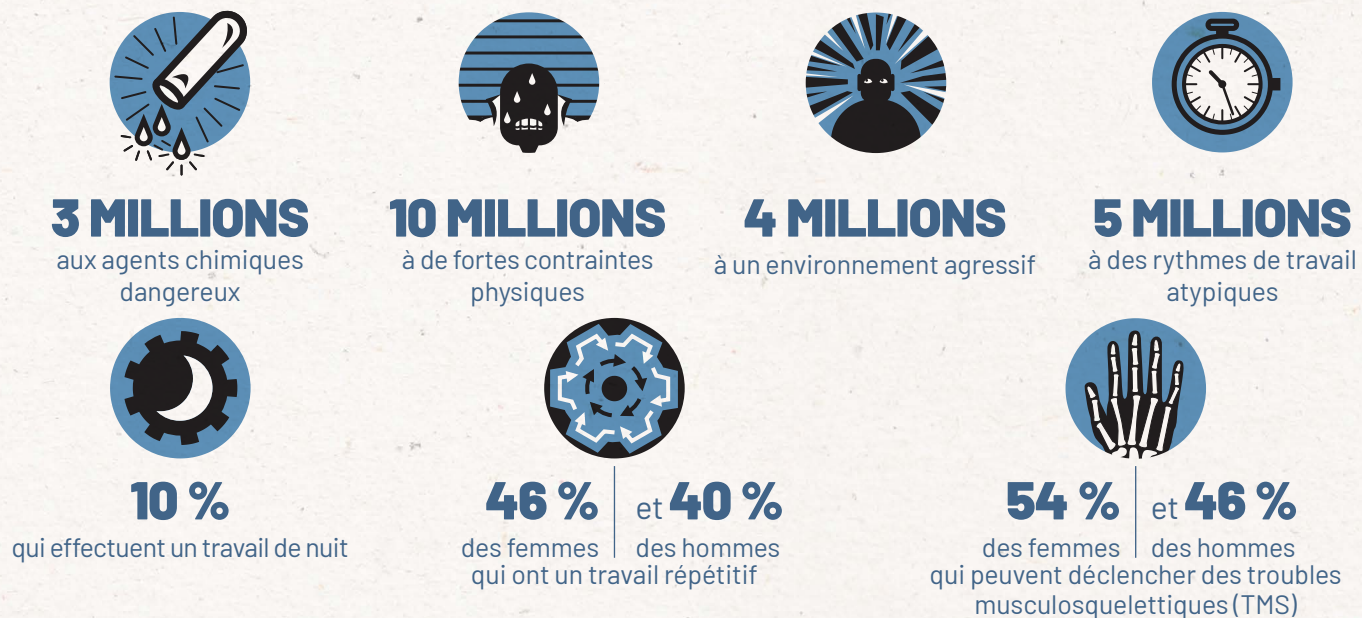
Ce que veut la CGT

Ce que veut le patronat

EN CAS DE PÉNIBILITÉ, LA RETRAITE DOIT ÊTRE ANTICIPÉE

Repousser l'âge de départ, c'est ignorer la réalité des millions de travailleur-ses soumis-es à des conditions éprouvantes. La pénibilité réduit l'espérance de vie en bonne santé. La CGT se bat pour gagner des départs anticipés dès 55 ans, par exemple, en bénéficiant d'un trimestre de bonification par année d'exposition aux travaux pénibles.

LES SALARIÉ-ES EXPOSÉ-ES SONT :



Pour l'abrogation, tout dépend de notre mobilisation